

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2014 À 18 h 30**

L'an deux mil quatorze, le vendredi 20 juin, à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de ST SEURIN DE PALENNE, dûment convoqués le 16 juin 2014, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Yves ARCHAMBAUD, Maire.

PRÉSENTS : Yves ARCHAMBAUD, Bernard GUILLET, Sylvie LAVILLE, Michel DROUILLARD, Christian GOUIN, Hervé BOISSON, Steve BLANCHARD, Stéphane GENAUDEAU et Mariannick LAURINE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

ABSENTS EXCUSÉS : Patrick BARTHOU (partiellement) et Véronique FRÉDÉRIC

Madame Mariannick LAURINE a été élue secrétaire de séance.

2014/06/01 - ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ ET DES 3 SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Le bureau électoral a été ainsi constitué :

Président : Yves ARCHAMBAUD, Maire

Secrétaire : Mariannick LAURINE

Membres (les 2 conseillers municipaux les plus âgés et les 2 plus jeunes) : Bernard GUILLET, Michel DROUILLARD, Steve BLANCHARD et Stéphane GENAUDEAU.

Election du délégué : Yves ARCHAMBAUD (7 voix) a été élu. 2 suffrages ont été déclarés nuls.

Election des 3 suppléants : Sylvie LAVILLE (7 voix), Bernard GUILLET (6 voix) et Christian GOUIN (5 voix).

Arrivée de Patrick BARTHOU qui prend part aux délibérations ci-après.

2014/06/02 - CHANGEMENT DE RÉGION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de la réforme territoriale qui inclut une nouvelle carte des régions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite que le département de la Charente-Maritime, pour des raisons de proximité mais aussi d'histoire, de culture et d'organisation économique et de la vie collective contemporaine, soit rattaché à la région Aquitaine avec Bordeaux comme métropole régionale, même si la région actuelle Poitou-Charentes devait être éclatée.

2014/06/03 - CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL (TRAVAUX ENTRÉE DE BOURG : LA COINSONNÉE)

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la traverse de la route départementale 232E2, afin d'améliorer le réseau pluvial et la sécurité des usagers, les services du Département nous ont informés que la part à la charge de la commune était de 25 %.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 8 087,23 € HT, soit 2 021,81 € HT à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

2014/06/04 - ÉGLISE

Monsieur le Maire a été contacté par les services de la Préfecture pour lui annoncer la réduction de la subvention de 90 % à 70 %, y compris la réserve parlementaire. Le montant de la subvention est ainsi réduit d'environ 100 000 €.

L'investissement communal devient très important, plus de 100 000 €, ce qui entraîne, pour l'instant l'arrêt de la poursuite des travaux. L'architecte, Madame DOUTREUWE a été informée de la décision en attendant de nouvelles directives.

2014/06/05 - QUESTIONS DIVERSES

L'achat de la réserve foncière est actuellement mal engagé, nous sommes dans l'attente d'une décision définitive du vendeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 10.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

B. GUILLET

P. BARTHO

S. LAVILLE

M. DROUILLARD

C. GOUIN

H. BOISSON

S. BLANCHARD

S. GENAUDEAU

M. LAURAINÉ

V. FREDERIC